

Règlement du jeu concours

« Accélérez votre business avec EBP Horizon et gagnez votre campagne digitale »

Du 12 septembre au 12 novembre 2017

Article 1

La société EBP Informatique SA au capital social de 1.000.000 d'euros inscrite au RCS de Versailles sous le numéro B 330 838 947 ayant son siège social à l'adresse suivante « ZA du Bel Air – Rue de Cutesson – 78120 Rambouillet » organise un jeu concours sans obligation d'achat intitulé « Accélérez votre business et gagnez votre campagne digitale » en France Métropolitaine (Corse et DOM-TOM). Ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat aura lieu du 12 septembre 2017 à 00h01 au 12 novembre 2017 à 23h59, heure française faisant foi.

Article 2

La participation à ce jeu concours est sans obligation d'achat et est réservée aux sociétés déclarées depuis plus d'un mois, qui exercent sur le territoire français (France métropolitaine, Corse et DOM-TOM) et dont la déontologie autorise la publicité, à l'exclusion du personnel d'EBP et de leur famille en ligne directe et de manière générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu, ainsi que les membres de leurs familles en ligne directe. Le jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook, Linkedin ou Twitter. Dans ce cadre, la société EBP Informatique SA décharge Facebook, Linkedin et Twitter de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le jeu, son organisation et sa promotion.

Article 3

Ce jeu concours est annoncé sur le site Internet https://horizon.ebp.com, sur les comptes Facebook, Twitter et Linkedin d'EBP et sur www.compta-entrepreneur.com. Il pourra être diffusé sur tout autre support dans le respect du présent règlement.

Article 4

Pour participer au jeu concours, les participants devront créer un compte EBP Horizon sur le site https://horizon.ebp.com. Toute personne ayant créé un compte sera éligible au jeu concours. La sélection des trois gagnants sera établie par tirage au sort, parmi tous les comptes qui auront été créés. Les lots seront attribués dans l'ordre du tirage au sort, le premier nom tiré étant celui pour la dotation 1. La date de sélection et la communication des noms / profils des gagnants est fixée au 16 novembre 2017. Toute personne participant à ce jeu concours autorise donc EBP à publier son nom et son prénom. Les gagnants seront contactés directement par la société EBP afin de recueillir leurs coordonnées exactes pour les différentes dotations. En aucun cas, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée en cas d'indications fausses ou inexactes. Une liste de gagnants subsidiaires sera constituée. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer tout lot non





attribué, non réclamé ou dont le gagnant initial a été exclu en raison du non-respect du présent règlement, d'une fraude, d'un problème technique affectant la désignation des gagnants ou d'un cas de force majeure.

Article 5

Dotation 1:

- une campagne digitale:
 - Visuel: 2 propositions de visuels par les équipe Marketing d'EBP en fonction du brief du gagnant (3 allers/retours maximum entre le gagnant et les équipes Marketing d'EBP); sélection d'un visuel qui sera décliné en 3 formats de bannières différents
 - Diffusion / achat d'espace : gain d'achat d'espace effectué par les équipes Marketing d'EBP d'une valeur de 1000€ sur les réseaux sociaux à choisir par le gagnant parmi Facebook, Twitter et/ou Linkedin.
- 12 mois d'abonnement à EBP Horizon niveau Open, d'une valeur de 325€.

Dotation 2:

- Une carte cadeau Nespresso de 500€, qui équivaut à 365 jours de café (à raison de 3 cafés par jour) + une cafetière Nespresso Inissia (ou modèle équivalent) d'une valeur de 99€ TTC (tarifs affichés sur le site Nespresso en juillet 2017).
- 12 mois d'abonnement à EBP Horizon niveau Open, d'une valeur de 325€.

Dotation 3:

- 12 mois d'abonnement à l'offre PREMIUM + de Deezer, d'une valeur de 119,88€ TTC (tarifs affichés sur le site Deezer en juillet 2017). La dotation sera offerte sous forme de carte cadeau, comprenant 12 mois d'abonnement, qu'il faudra activer à réception.
- 12 mois d'abonnement à EBP Horizon niveau Open, d'une valeur de 325€.

Article 6

Les 12 mois d'abonnement Open d'EBP Horizon prendront effet dès l'annonce du nom des gagnants. La carte cadeau Deezer sera envoyée après la sélection des gagnants, tout comme le café et la machine à café (3 envois dans l'année sont prévus pour les capsules). Quant à la bannière, sa réalisation débutera une fois le brief entre le gagnant et EBP effectué.

Article 7

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés, à la demande du gagnant, contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Article 8

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, ainsi que sur la sélection et la liste des gagnants.





Article 9

Le lot 2 (365 jours de café Nespresso + cafetière Nespresso) sera délivré à l'adresse indiqué par le gagnant. L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10

EBP décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être annulé, prolongé, écourté modifié partiellement ou en totalité ou reporté. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Article 11

Les gagnants du jeu concours autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera automatiquement l'élimination du participant à ce jeu-concours.

Article 12

A tout moment, le participant pourra accéder aux droits accordés par les Lois « Informatiques et Libertés » et « LCEN » et procéder à la modification ou suppression des informations communiquées. La société EBP Informatique SA s'engage à ne pas transmettre les informations communiquées à quelque tiers (hormis ses filiales) que ce soit. Le participant pourra alors contacter la société EBP aux coordonnées suivantes : Courrier EBP Informatique SA Service Marketing — Données Personnelles ZA du Bel Air Rue de Cutesson 78120 Rambouillet, e-mail : informations.fr@ebp.com.

Article 13

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Les frais de connexion, par nature non identifiables pour une connexion illimitée, dans le cas d'une consultation de règlement par Internet ne seront pas pris en charge ou ne seront pas remboursés par la société EBP. Dans le cas d'une communication par réseau RTC et sur justification d'une facturation détaillée, le remboursement se fera sur la base du coût forfaitisé de 0,20 euros pour trois minutes de communication.

Article 14

Le présent règlement est soumis à la loi française. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent disponible sur la page facebook EBP et sur le site https://horizon.ebp.com.

